

ESSO S.A.F.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

MAZARS

GRANT THORNTON

GRANT THORNTON

SIEGE SOCIAL : 29, RUE DU PONT – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

SAS D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA RÉGION PARIS ILE FRANCE ET MEMBRE DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE DE VERSAILLES ET DU CENTRE

CAPITAL DE 2 297 184 € - 632 013 843 RCS NANTERRE

MAZARS

SIÈGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

TÉL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES À DIRECTOIRE ET
CONSEIL DE SURVEILLANCE - SOCIÉTÉ INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES, RATTACHÉE À LA CRCC DE VERSAILLES ET DU CENTRE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

ESSO S.A.F.

Société anonyme au capital de 98 337 521,70 €

Siège social : 20 rue Paul Hérault

92 000 Nanterre

R.C.S : Nanterre 542 010 053

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

MAZARS

GRANT THORNTON

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

À l'Assemblée générale de la société ESSO S.A.F.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ESSO S.A.F. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Existence et évaluation des stocks de produits pétroliers

(Notes 20.1.4 et 20.4.5 de l'annexe aux comptes annuels)

Point clé de l'audit

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers s'élèvent à 1 788 millions d'euros en valeur nette au 31 décembre 2022. Les produits pétroliers détenus par la société sont stockés sous douane ou en acquitté dans les raffineries de la filiale Esso Raffinage et dans des lieux de stockages opérés par Esso ou par des tiers.

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport.

Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Nous avons considéré l'existence des stocks de produits pétroliers comme un point clé de l'audit du fait de l'importance dans les comptes annuels et de leur localisation dans des lieux de stockage opérés dans certains cas par des tiers. Nous avons également considéré la valorisation à la clôture des stocks de produits pétroliers comme un point clé de notre audit.

Réponses apportées lors de notre audit

(i) Concernant l'existence des stocks de produits pétroliers :

Le groupe a mis en place un système d'inventaire permanent pour le suivi de ces stocks. Après prise de connaissance, afin d'évaluer ce système :

- Nous avons analysé les procédures d'inventaire physique et identifié les contrôles pertinents mis en place par la société pour prévenir les risques d'anomalies significatives ;
- Nous avons assisté à deux inventaires physiques réalisés par la société dans les deux raffineries du groupe, ceci afin de tester l'efficacité des procédures d'inventaires physiques ;
- Nous avons rapproché les résultats des inventaires physiques ci-dessus avec les données de l'inventaire permanent.

(ii) Concernant la valorisation des stocks de produits pétroliers :

- Pour les stocks de pétrole brut et produits pétroliers achetés, nous avons pris connaissance du processus d'achat, depuis la commande, jusqu'à la réception des produits et l'enregistrement comptable des achats. Nous avons procédé à une évaluation des contrôles pertinents portant sur ce processus et nous avons réalisé des tests. Nous nous sommes assurés de la mise en œuvre de la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO).

- Pour les stocks de produits issus du raffinage, nous avons pris connaissance de la procédure de valorisation, procédé à des tests et nous nous sommes assurés de la mise en œuvre de la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO).

Évaluation des titres de participation

(Notes 20.1.3, 20.4.4 et 20.4.8 de l'annexe aux comptes annuels)

Point clé de l'audit

Au 31 décembre 2022, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 175 millions d'euros. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition hors frais accessoires, après réévaluations légales le cas échéant.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence. Comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale, des perspectives de rentabilité de la participation détenue et de données de marché observées.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction, nous avons ainsi considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de notre audit.

Réponses apportées lors de notre audit

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Pour les évaluations reposant sur des quotes-parts de situation nette réévaluées des engagements de retraite, vérifier que les informations comptables concordent avec les comptes des entités et les engagements hors bilan intégrés dans la valorisation ;
- Pour les évaluations reposant sur des données de marché observées, corroborer les données avec des éléments sources externes ;
- Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :
 - Prendre connaissance de la méthode d'évaluation retenue par la direction ;
 - S'assurer de l'intégrité du modèle utilisé ;
 - Réaliser avec la Direction des entretiens pour identifier les principales estimations, jugements et hypothèses utilisées dans le modèle obtenir des explications les supportant ;
 - Corroborer les données clés du modèle avec des éléments sources internes ;
 - Analyser les méthodologies de détermination ou la documentation supportant les paramètres utilisés – taux d'actualisation et de taux de croissance à l'infini, comparer ces paramètres avec des données de marché ou des sources externes et recalculer ces taux avec nos propres sources de données ;

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ESSO S.A.F. par votre Assemblée générale du 12 juin 2001 pour le cabinet Grant Thornton et du 14 juin 2007 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Grant Thornton était dans la 22ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 16ème année.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

M A Z A R S

DANIEL ESCUDEIRO

G R A N T T H O R N T O N

ALEXANDRE MIKHAIL

17. Bilan au 31 décembre 2022

(milliers d'euros)

ACTIF	2022			2021	
	Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets	
Immobilisations incorporelles					ACTIF IMMOBILISE
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	46 757	38 548	8 209	9 124	
Fonds commercial	-	-	-	-	
Autres immobilisations incorporelles	223		223	36	
Immobilisations corporelles					
Terrains	7 441	494	6 947	7 236	
Constructions	24 438	17 687	6 751	7 221	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	53 934	30 977	22 957	23 944	
Autres immobilisations corporelles	22 531	14 303	8 228	9 339	
Immobilisations corporelles en cours	3 127		3 127	1 702	
Avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations	176 275	1 219	175 056	145 064	
Créances rattachées aux participations	-		-	-	
Prêts	-		-	-	
Autres immobilisations financières	-		-	-	
Total I	334 726	103 228	231 498	203 666	
Stocks et en-cours					ACTIF CIRCULANT
Matières premières et autres approvisionnements	718 625	28 599	690 026	705 483	
En-cours de production - produits finis	1 157 756	59 956	1 097 800	763 672	
Créances					
Créances clients et comptes rattachés	1 371 931	14	1 371 917	728 076	
Autres	412 025		412 025	495 833	
Disponibilités	1 907		1 907	2 210	
Charges constatées d'avance	-		-	0	COMPTES DE REGULARISATION
Total II	3 662 244	88 569	3 573 675	2 695 274	
Charges à répartir					
Primes remboursement des obligations					
Ecart de conversion actif	38 355		38 355	0	
Total général	4 035 325	191 797	3 843 528	2 898 940	

(milliers d'euros)

	PASSIF	2022	2021
CAPITAUX PROPRES	Capital Social entièrement versé	98 338	98 338
	Prime d'émission et fusion	10 117	10 117
	Ecart de réévaluation 1976	8 931	8 818
	Réserves		
	Réserve légale	9 834	9 834
	Réserves réglementées		
	Réserve générale	520 000	0
	Report à nouveau	18 966	(7 041)
	Résultat de l'exercice	617 642	546 007
	Subventions d'investissements		
	Provisions réglementées		
	Amortissements dérogatoires	23 163	22 688
	Provisions pour hausse des prix	130 666	51 226
Autres	195	195	
	Total I	1 437 852	740 182
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour perte de change	38 355	
	Autres	3 147	3 869
	Provisions pour charges		
	Pensions et obligations similaires	97 539	168 717
Autres	109 904	120 000	
	Total II	248 945	292 586
DETTES	Emprunts obligataires non convertibles		
	Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit	75 643	167
	Emprunts et dettes financières divers	832 362	21 184
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	839 118	1 454 529
	Dettes fiscales et sociales	381 634	330 559
	Autres dettes	27 915	59 505
COMPTES DE REGULARISATION	Produits constatés d'avance	59	62
	Total III	2 156 731	1 866 006
	Ecart de conversion passif		166
	Total général	3 843 528	2 898 940

18. Compte de résultat de l'exercice 2022

(milliers d'euros)

	2022	2021
Produits d'exploitation		
Production vendue - produits pétroliers et services	24 069 473	14 923 260
Montant net du chiffre d'affaires	24 069 473	14 923 260
(dont à l'exportation = 3 688 843 milliers d'euros)		
Production stockée/(déstockée) - produits pétroliers	347 631	343 532
Solde net des échanges inter-confrères - produits pétroliers	(4 465)	(9 887)
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	400 498	22
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	169 505	26 811
Autres produits	454 549	98 041
Total	25 437 191	15 381 779
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	20 683 185	11 572 444
Variation de stock	28 286	(245 956)
Autres achats et charges externes	1 176 783	949 509
Impôts, taxes et versements assimilés	1 954 771	2 206 640
Salaires et traitements	39 792	42 035
Charges sociales	51 599	48 937
(dont charges de retraite = 23 740 milliers d'euros)		
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	5 349	5 622
- sur immobilisations : dotations aux provisions	-	-
- sur actif circulant : dotations aux provisions	88 555	87 881
- pour risques et charges : dotations aux provisions	39 661	1 856
Autres charges	493 181	179 040
Total	24 561 162	14 848 008
1- RESULTAT D'EXPLOITATION	876 029	533 771
Opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
De participations	25 595	28 815
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	559	216
Reprises sur provisions et transferts de charges	30 000	100 000
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		
Total	56 154	129 031
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	2 402	1 004
Différences négatives de change		
Total	2 402	1 004
2- RESULTAT FINANCIER	53 752	128 027
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	929 781	661 798

Compte de résultat (suite)

(milliers d'euros)

	2022	2021
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	929 781	661 798
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	1 011	1 176
Sur opérations en capital	1 330	10 444
Reprises sur provisions et transferts de charges	41 021	18 361
Total	43 362	29 981
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	72 739	9 366
Sur opérations en capital	514	2 356
Dotations aux amortissements et provisions	95 748	92 610
Total	169 001	104 332
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL	(125 639)	(74 351)
Participation et intéressement	(1 890)	(1 549)
Impôts sur les bénéfices	(184 610)	(39 891)
5- RESULTAT NET	617 642	546 007

19. Tableau de financement de l'exercice 2022

(milliers d'euros)

Ressources	2022	2021
Capacité d'autofinancement de l'exercice	628 300	503 797
Produits de cessions d'immobilisations	1 330	9 028
Diminution du besoin en fonds de roulement et autres	-	-
Augmentation des capitaux propres	-	-
Augmentation de l'endettement net	1 129 553	-
Total	1 759 183	512 825
Emplois	2022	2021
Acquisitions d'immobilisations	3 583	3 372
Dividendes mis en paiement	-	-
Augmentation du besoin en fonds de roulement et au	1 755 600	147 953
Diminution de l'endettement net	0	361 500
Total	1 759 183	512 825

20. Annexe au bilan et au compte de résultat

20.1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux méthodes admises en France. Les comptes ont été arrêtés suivant les dispositions du règlement de l'ANC n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologuées par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatifs au Plan Comptable Général et aux règlements en vigueur ainsi qu'en fonction des normes spécifiques de la profession.

La société Esso S.A.F. est incluse dans les comptes consolidés d'un ensemble plus grand dont la tête de groupe est la société Exxon Mobil Corporation.

Les informations chiffrées détaillées fournies sont exprimées en milliers d'euros.

20.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, principalement constituées par des logiciels et des fonds de commerce, sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les logiciels sont généralement amortis en un an. Les fonds commerciaux sont dépréciés dans la mesure où leur valeur actuelle s'avère inférieure à leur valeur comptable.

20.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, à l'exception des immobilisations acquises au 31 décembre 1976, qui sont inscrites au bilan pour un montant réévalué.

La société applique le règlement CRC 2002-10, relatif à l'approche par composants. L'amortissement économique est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue pour chaque catégorie d'immobilisations. La différence entre l'amortissement économique et l'amortissement dégressif est constatée par voie d'amortissements dérogatoires.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Constructions	20 à 50 ans
Dépôts	25 à 30 ans
Installations matériel et outillage	15 à 25 ans
Matériel de transport	10 à 25 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 à 10 ans

20.1.3. Immobilisations financières

La valeur des participations est constituée du prix d'acquisition hors frais accessoires, éventuellement augmentée de l'effet de la dernière réévaluation légale.

A chaque clôture, la valeur d'utilité des titres est comparée à la valeur comptable. Cette valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale, des perspectives de rentabilité de la participation détenue et de données de marché observées. Lorsque cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée pour la différence.

20.1.4. Stocks

Les produits pétroliers détenus par la société sont stockés en sous-douane dans les raffineries de la filiale Esso Raffinage, en sous-douane ou en acquitté dans les dépôts pétroliers opérés par Esso S.A.F. ou par des tiers.

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les marchandises non pétrolières et matières premières consommables sont évaluées selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Pour les opérations d'échanges de produits réalisées avec les confrères, ou certains achats de pétrole brut, seule la position nette à la clôture est prise en compte dans la variation et la valorisation des stocks.

Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks à la date de clôture est inférieure à leur valeur d'inventaire.

Les opérations d'échange réalisées avec les confrères sont comptabilisées conformément au « Plan Comptable Professionnel des Industries du Raffinage et de la Distribution d'Hydrocarbures ». Le solde annuel des opérations est pris en compte dans la variation des stocks.

20.1.5. Créances et dettes

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Par exception, les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion est portée au bilan en "écarts de conversion Actif ou Passif".

Les écarts de conversion Actif donnent lieu à constitution d'une provision pour risque de change.

20.1.6. Provisions pour risques et charges

Les provisions sont constituées notamment de provisions pour litiges, de provision pour restructuration et de provisions pour retraite. Celles-ci comprennent :

- la garantie de ressources accordée au personnel retraité conformément au plan de retraite de la société, pour la période comprise entre la date de départ et la date de liquidation des droits acquis auprès des différents organismes de retraite.
- le coût des plans de Congés de Fin de Carrière (CFC) et de restructuration mis en place par la société.

Les engagements de retraite concernant le personnel en activité ou le personnel ayant cessé son activité dans le cadre du plan de retraite ou des plans de CFC sont constatés dans les « Engagements hors bilan ».

Cependant à la suite de la fusion avec la société Mobil Oil Française en 2003, une provision pour retraite a été reprise et maintenue dans les comptes de la société Esso S.A.F.

Les activités d'Esso S.A.F. et de ses filiales se situent dans la perspective de la continuité d'exploitation de leurs différentes installations. Aussi la société ne constitue-t-elle des provisions pour remise en état des sites que, soit pour couvrir une obligation qui pourrait résulter de l'arrêt ferme et définitif d'une installation, soit pour couvrir des obligations actuelles relatives à la dépollution ou remise en état de sites qui viendraient à naître en cours d'exploitation, ou qui résulteraient d'une obligation contractuelle, et qui remplissent les critères de provisionnement.

20.1.7. Chiffre d'affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérent à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur.

Il comprend les taxes spécifiques sur les produits pétroliers. En revanche il exclut les facturations réciproques entre confrères dans le cadre des échanges économiques de produits. Le solde net de ces opérations fait l'objet d'une inscription au compte de résultat au niveau des variations de stocks.

20.1.8. Accord d'intéressement

L'accord en cours sur la participation, l'intéressement et l'abondement a été signé en juillet 2020 pour une durée de trois ans entre les sociétés Esso S.A.F., Esso Raffinage S.A.S., et ExxonMobil Chemical France qui ont des relations économiques sur le site de Port-Jérôme-Gravenchon. La répartition de l'enveloppe affectée à l'intéressement-participation s'effectue au prorata des effectifs et des masses salariales des trois sociétés.

20.1.9. Groupe d'intégration fiscale

La société Esso S.A.F. est mère d'un groupe d'intégration fiscale composé de 4 sociétés (Esso S.A.F., Esso Raffinage S.A.S., Worex, et Esso France S.A.R.L.). Aux termes des conventions en vigueur, il est prévu que la société « tête de groupe » et les filiales feront en sorte que les filiales se trouvent dans une situation identique en actif, passif, en trésorerie, en charges, en produits, en risques et en prérogatives à celle qui aurait été la leur si elles étaient restées imposées séparément.

Par ailleurs, la société « tête de groupe » Esso S.A.F. enregistre les résultats de l'intégration fiscale en constatant le gain ou la perte d'impôt provenant des filiales immédiatement en résultat. Le montant des déficits propres aux filiales utilisé par la société « tête de groupe » Esso S.A.F. dans le cadre de l'intégration fiscale est mentionné dans la note annexe aux comptes sociaux 20.4.17

20.2. Faits marquants de l'exercice et principaux litiges en cours

20.2.1. Hausse du prix du pétrole brut et effets stocks

Les variations de prix du pétrole brut et des produits pétroliers ont un impact sur les résultats et sur la structure du bilan consolidé de la société Esso S.A.F. par la variation qui résulte de la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (*First In, First Out*).

Esso S.A.F. calcule des effets stocks comprenant d'une part l'effet prix sur stock, qui donne l'impact de la variation des cours du pétrole brut et des produits pétroliers sur la valeur de ses stocks, et d'autre part une dotation/reprise de provision pour dépréciation comptable des inventaires. En 2022, les effets stocks sont fortement positifs à 313 millions d'euros contre des effets stocks positifs de 448 millions d'euros en 2021. Ces effets stocks ont un impact significatif sur le résultat opérationnel.

Par rapport à la valeur de ses stocks, Esso S.A.F. a adopté une gestion prudente afin de pouvoir faire face aux fluctuations de la valeur de ses inventaires en fin d'exercice, mettant en réserve lors de l'affectation du résultat de chaque exercice, dans un contexte de volatilité importante des cours du pétrole brut, la partie du résultat d'Esso S.A.F. correspondant à la variation annuelle des stocks due à l'effet prix.

20.2.2. Conflit Russo-Ukrainien

Depuis le 24 février 2022, le conflit ouvert entre la Russie et l'Ukraine a mis à mal l'équilibre géopolitique mondial et l'incertitude qui en découle bouscule les marchés pétroliers et gaziers. Les inquiétudes concernant les conséquences potentielles sur l'approvisionnement ou l'extension possible de ce conflit ont, dans un environnement déjà fortement haussier, ajouté un autre levier de volatilité, poussant les cours du pétrole brut au-delà de \$120/bbl en juin 2022.

Au-delà du simple effet lié aux incertitudes provoquées par ce conflit, la Russie, large exportateur de pétrole brut et de gaz (et pour la France, de gazole), s'est vue frappée de sanctions économiques par la plupart des pays occidentaux. Ces sanctions vont priver les marchés internationaux d'une portion significative de l'offre. Ceci pourrait contribuer à maintenir ou accroître (si ces mesures venaient à s'étendre) la pression sur les prix du pétrole brut.

Dans ce contexte de forte hausse du prix des matières premières, les marges de raffinage ont initialement réagi par une hausse qui s'explique par la simple réaction du marché à la baisse de l'offre, sans baisse de la demande. Toutefois, il est envisageable qu'un environnement de prix élevés sur les matières premières génère une inflation durable, ralentisse la reprise économique et donc pèse sur une demande en produits pétroliers qui reste en retrait par rapport à ses niveaux d'avant la crise pandémique. Un tel repli de la demande serait de nature à remettre sous pression les marges de raffinage.

En réponse à cette forte hausse des prix, des mesures gouvernementales destinées à atténuer leur impact sur le consommateur final ont ainsi été mises en place. Ainsi à compter du premier avril, une remise de 18 centimes d'euros TTC par litre, financée par l'État a été mise en place. Cette remise a été portée à 30 centimes d'euros TTC par litre à compter du premier septembre. Du 16 novembre au 31 décembre, cette remise a été ramenée à 10 centimes TTC par litre. Les craintes de ralentissement économique et le spectre de la stagflation ont ainsi pesé sur les cours du pétrole brut sur la seconde moitié de l'année.

Pour rappel, Esso S.A.F. ne dispose pas d'actifs en Russie ou en Ukraine. Sa base de clientèle ne comprend pas de clients actuellement frappés de sanctions, et il ne traitait qu'une faible proportion de pétrole brut en provenance ou ayant transité par la Russie. Esso S.A.F. continue à suivre avec attention l'évolution de la situation et a travaillé dès le début du conflit à la diversification de son approvisionnement pour substituer le pétrole brut en provenance de Russie par d'autres sources.

20.2.3. Mouvement social dans les raffineries du groupe en septembre 2022

Un mouvement social a touché les sites de production d'Esso Raffinage, filiale du groupe Esso S.A.F. entre le 21 septembre 2022 et le 13 octobre à la raffinerie de Fos-sur-Mer et le 14 octobre à la raffinerie de Gravenchon. Les productions d'Esso Raffinage ont été à l'arrêt complet sur l'ensemble de cette période.

Pendant toute la durée du mouvement, les équipes logistiques et commerciales du groupe Esso S.A.F. ont été pleinement mobilisées pour soutenir l'approvisionnement des clients du groupe en carburants, lubrifiants et spécialités. En l'absence de production et d'expéditions depuis les raffineries, la logistique opérationnelle du groupe Esso S.A.F. a permis de maintenir un approvisionnement contingenté des dépôts pétroliers utilisés par le groupe Esso. Les volumes de ventes sur septembre sont ainsi en baisse de 25 % par rapport à août. Les unités des deux raffineries d'Esso Raffinage ont ensuite été progressivement redémarrées selon les protocoles de sécurité nécessaires et de façon à minimiser les nuisances. Le retour à une situation de marche normale a pris deux à trois semaines durant lesquelles les productions des deux sites n'ont pas retrouvé leur niveau optimal.

20.2.4. Contribution de solidarité

L'Union Européenne a imposé en septembre 2022 une contribution exceptionnelle de solidarité sur les producteurs et les raffineurs de pétrole, de gaz et de charbon, destinée à faire face aux conséquences provoquées par l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Transcrite en droit français dans la loi de finances 2023, cette contribution exceptionnelle est en pratique une taxe supplémentaire de 33% après imputation des déficits reportables. Elle s'applique aux bénéfices fiscaux de l'exercice 2022 qui dépassent un seuil fixé à 20 % des bénéfices imposables moyens des quatre années précédentes.

Si la société Esso S.A.F. devait rentrer dans le périmètre de cette taxe, compte-tenu de son résultat fiscal cumulé négatif sur la période de référence, la contribution s'appliquerait ainsi au premier euro de profit 2022, conduisant de fait à une taxe punitive. Esso S.A.F. a provisionné dans les comptes consolidés 2022 un paiement de 111 millions d'euros dû en 2023 sur la base de l'interprétation des textes la plus prudente et dans l'attente des directives pratiques des services du Ministère des Finances sur le périmètre précis de cette taxe. Esso S.A.F. se réserve le droit de soutenir en 2023 une interprétation qui lui serait plus favorable.

20.2.5. Test de dépréciation des titres de participation de la société Esso Raffinage

Le test de dépréciation des titres de participation d'ERSAS (Esso Raffinage SAS) réalisé au 31 décembre 2022, a conduit à la reprise du solde de la provision pour dépréciation des titres ERSAS pour le montant de 30 000 milliers d'euros. En 2020, une provision avait été constituée pour le montant de 130 000 milliers d'euros pour une valeur des titres de participation de 141 214 milliers d'euros. Une reprise de la provision avait été réalisée en 2021 pour le montant de 100 000 milliers d'euros.

20.2.6. Plans de Prévention des Risques Technologiques

Les activités d'Esso S.A.F. présentent des risques industriels et environnementaux liés à la nature de ses activités opérationnelles et des produits traités (pétrole brut, produits raffinés, gaz, produits chimiques). Esso S.A.F. opère des sites industriels qui répondent aux critères de la directive Seveso III. Pour chacun des sites concernés, un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) a été élaboré en application de la loi sur les risques technologiques majeurs du 30 juillet 2003. Chaque PPRT détermine en fonction des risques, des zones d'expropriation ou de délaissement et sert à la maîtrise de l'urbanisation autour des entreprises ou installations générant un risque technologique.

- Le PPRT du dépôt pétrolier de Toulouse Fondeyre a été approuvé en juin 2017 pour un impact financier estimé à environ 1 million d'euros et provisionné en totalité. Au 31 décembre 2022, le montant provisionné est de 0,6 M€ après un paiement effectué en 2021.
- Le PPRT de la zone de Fos-sur-Mer a été prescrit en 2011 et prorogé jusqu'en juillet 2016 et finalement approuvé le 30 mars 2018. Une convention de financement tripartite est en cours de signature. Au 31 décembre 2022, le montant provisionné est de 0,1 M€ après un paiement effectué en 2022. Le passif éventuel a été maintenu pour un montant de 2,9 millions d'euros.
- Le PPRT de la zone de Port-Jérôme-Gravenchon prescrit en 2009 a été approuvé en août 2014 sans impact matériel sur les comptes de la société.
- Les PPRT concernant le dépôt pétrolier de Villette-de-Vienne et celui de Lyon Port-Herriot dans lequel Esso S.A.F. a des intérêts à travers sa participation dans la société des Stockages Pétroliers du Rhône ont été réunis dans un seul PPRT qui a été approuvé le 19 octobre 2016. Ce PPRT est sans impact pour la société Esso S.A.F.

20.2.7. Passifs éventuels

La société Esso S.A.F. est exposée à plusieurs situations de passif éventuel au sens de l'article 212-4 du Plan Comptable Général. Le montant estimé au 31 décembre 2022 de ces obligations qui ne sont ni probables, ni certaines, s'élève à environ 16 800 milliers d'euros dont une estimation d'environ 2 900 milliers d'euros pour les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) en cours de mise en place. Les échéances d'éventuelles sorties de ressources s'étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

20.2.8. Procédures et litiges matériellement significatifs

Au 31 décembre 2022, la société Esso S.A.F. n'était engagée dans aucune procédure ou litige matériellement significatif.

20.2.9. Autres litiges

En octobre 2021, quatre actionnaires minoritaires ont engagé une action en justice pour obtenir l'examen par un expert des conditions auxquelles sont conclues les conventions entre la société Esso S.A.F. et le groupe ExxonMobil. Ils ont été déboutés de l'ensemble de leurs demandes en première instance en décembre 2021. Après avoir interjeté appel, ces quatre actionnaires ont obtenu le 20 octobre 2022 une décision de justice autorisant une expertise indépendante de certaines de ces conventions cependant dans un périmètre considérablement réduit par rapport aux demandes initiales des requérants.

La société Esso S.A.F. a d'ores et déjà commencé à communiquer les documents demandés par l'expert, dont le travail d'analyse va selon toute probabilité durer plusieurs mois et rappelle que comme la plupart des grands groupes internationaux, elle s'appuie sur des conventions intra-groupes afin de bénéficier de multiples services et activités mutualisés à des conditions compétitives. Ces conventions permettent notamment au groupe de réaliser certaines transactions d'achat et de vente à des conditions de marché suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et de l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks. Concernant les achats de pétrole brut, le groupe ne procède à une revente que dans des conditions parfaitement conformes à ses intérêts et pour des raisons liées aux opérations de ses raffineries ou de nature exceptionnelle (ex : arrêts non planifiés, contraintes logistiques, situations de crise).

La société Esso S.A.F. veille au respect de l'ensemble de ses obligations légales et rappelle qu'il s'assure que les conventions conclues avec le groupe ExxonMobil soient revues rigoureusement par les diverses directions compétentes qui s'attachent à ce que leurs termes et conditions fassent prévaloir l'intérêt du groupe Esso S.A.F.

En mars 2023, et sans attendre les conclusions de l'expert judiciaire pourtant expressément désigné pour cela, deux de ces actionnaires minoritaires ont assigné l'actionnaire majoritaire d'Esso SAF et l'ensemble de ses administrateurs pour les voir

condamnés à compenser Esso SAF pour un prétendu préjudice dont ni le montant ni l'existence ne sont démontrés. Ces actions hâtives et injustifiées de la part de ces quelques actionnaires sont préjudiciables à l'ensemble des actionnaires de la société, ainsi qu'à la société elle-même, car elles détournent des ressources de la conduite des affaires de la société sans créer de valeur.

20.3. Événements postérieurs à la clôture

Esso S.A.F. a annoncé qu'il a conclu un accord avec le groupe Euro Garages (EG Group) pour convertir entre 200 et 270 stations-services à la marque Esso d'ici à fin décembre 2024 et réaliser des travaux de modernisation sur la cinquantaine de stations Esso déjà actuellement opérées par EG Group.

Cet accord permettra de sécuriser des débouchés pour les raffineries du groupe Esso avec un contrat d'approvisionnement long terme.

Avec ce nouveau partenariat, la part de marché d'Esso dans la distribution de carburants en France devrait ainsi doubler et passer de 5 à 9 %, avec environ 850 points de distribution en France.

Après avoir converti une cinquantaine de stations-service Casino à la marque Esso, la société Esso S.A.F. étend son maillage sur le territoire national et poursuit avec cet accord sa stratégie de croissance commerciale.

20.4. Notes sur le bilan et le compte de résultat

20.4.1. État de l'actif immobilisé

(milliers d'euros)

2022	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions nouveaux prêts	Virements de poste à poste	Cessions mises hors service	Valeur brute en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	46 790	73	36	(142)	46 757
Immobilisations incorporelles en cours	36	223	(36)		223
Total I	46 826	296	0	(142)	46 980
Immobilisations corporelles					
Terrains	7 724			(283)	7 441
Constructions	24 622			(183)	24 439
Installations techniques, matériels et outillages industriels	53 495	248	412	(221)	53 934
Autres immobilisations corporelles	22 498	615	588	(1 170)	22 531
En-cours et autres	1 702	2 424	(1 000)		3 126
Total II	110 041	3 287	0	(1 857)	111 471
Immobilisations financières					
Participations	176 283			(8)	176 275
Créances rattachées à des participations	-			-	-
Prêts	-			-	-
Autres immobilisations financières	-			-	-
Total III	176 283	0	0	(8)	176 275
Total général	333 150	3 583	0	(2 007)	334 726

20.4.2. Variation des amortissements

(milliers d'euros)

2022	Amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions, amortissements cessions, mises hors service	Amortissements en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	37 666	1 024	(142)	38 548
Immobilisations corporelles	60 599	4 325	(1 463)	63 461
Immobilisations financières				
Total	98 265	5 349	(1 605)	102 009

20.4.3. Réévaluation

La réserve de réévaluation de 8 931 milliers d'euros figurant au bilan représente le montant de la réévaluation légale 1976 sur les participations (4 598 milliers d'euros) et les terrains (4 333 milliers d'euros).

(milliers d'euros)

Variation de l'écart de réévaluation	Solde en début d'exercice	Variation de l'exercice	Solde en fin d'exercice
Immobilisations corporelles	4 220	113	4 333
Immobilisations financières	4 598	-	4 598
Total	8 818	113	8 931

20.4.4. Filiales et participations

(milliers d'euros)

Sociétés ou groupe de sociétés	Capital social	Autres capitaux propres hors	Bénéfice ou (perte) de l'exercice	Chiffre d'affaires de l'exercice	Quote part du capital détenu (%)	Valeur des titres détenus	Prêts et avances consentis par la	Montant des cautions et avals donnés par la	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
A/ Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital d'Esso SAF									
1- Filiales (+ de 50% du capital détenu par Esso SAF)									
- Worex	1 797	5 146	32 677	1 713 135	99,99	9 297		18 673	11 111
- Esso Raffinage S.A.S.	34 466	379 965	41 751	1 017 891	100,00	141 214	14 331	20 500	0
- Société des stockages Pétroliers du Rhône (SPR)	1 372	9 867	643	4 260	50,01	1 372			0
2- Participations (10 à 50% du capital)									
- Raffinerie du midi	3 432	14 018 (1)	4 895 (1)	19 432 (1)	33,33	2 790			1 628
- Société des transports pétroliers par pipelines (TRAPIL)	13 241	29 951 (1)	24 663 (1)	150 743 (1)	17,23	8 760			7 944
- Société pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA)	167	17 062 (1)	1 180 (1)	10 533 (1)	34,00	2 592			401
- Société de Gestion des Produits Pétroliers (SOGEP)	12 443	4 042 (1)	(207) (1)	5 857 (1)	37,00	4 978			0
B/ Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations									
1- Filiales françaises						40			0
2- Participations dans des sociétés françaises						4 012	0	17 257	4 511

(1) chiffres de 2021

20.4.5. Détail des stocks

(milliers d'euros)

Stocks	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette
Pétrole brut	718 127	(28 599)	689 528
Produits intermédiaires et finis	1 156 134	(59 956)	1 096 178
Autres	2 120		2 120
Total	1 876 381	(88 555)	1 787 826

20.4.6. Variation des capitaux propres

(milliers d'euros)

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Capital social et primes	108 455			108 455
Ecart de réévaluation 1976	8 818	113		8 931
Réserve légale	9 834			9 834
Réserve facultative fluctuation des cou	0	450 000		450 000
Autres réserves facultatives	0	70 000		70 000
Report à nouveau	(7 041)	26 007		18 966
Résultat 2021	546 007		(546 007)	0
Résultat 2022		617 642		617 642
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
- pour investissement	-			-
- pour hausse des prix	51 226	79 440		130 666
- pour plus-values réinvesties	195			195
- pour amortissements dérogatoires	22 688	1 892	(1 417)	23 163
Total	740 182	1 245 094	(547 424)	1 437 852

Notes :

- Le capital social de la société est composé de 12 854 578 actions d'une valeur nominale de 7,65 euros.
- ExxonMobil Corporation détient, via ExxonMobil France Holding S.A.S., 82,89 % du capital et intègre à ce titre la société Esso S.A.F. dans ses comptes consolidés.

(milliers d'euros)

Variation de la réserve facultative pour fluctuation des cours	année 2022	année 2021	année 2020	année 2019	année 2018
Montant de la réserve début de période	0	240 000	240 000	270 000	200 000
Affectation à la réserve	450 000	-	-	-	70 000
Prélèvement sur la réserve	0	(240 000)	-	(30 000)	-
Montant de la réserve fin de période	450 000	0	240 000	240 000	270 000

20.4.7. Variation des provisions pour risques et charges

(milliers d'euros)

Catégories des provisions	Montants début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (Provision utilisée)	Reprise de l'exercice Provision non utilisée	Montants fin d'exercice
Provisions pour retraite et obligations similaires (1)	168 717	0	(24 585)	(46 593)	97 539
Autres provisions					
Pour perte de change	0	38 355	0	0	38 355
Pour risques exceptionnels	3 868	200	(846)	(76)	3 145
Pour charges exceptionnelles (2)	120 001	15 522	(24 722)	(895)	109 906
Total	292 586	54 077	(50 153)	(47 564)	248 945

(1) Cette ligne comprend une provision retraite reprise et maintenue dans les comptes de la société Esso S.A.F. à la suite de la fusion avec la société Mobil Oil Française en 2003 ainsi qu'une provision correspondant à la garantie de ressources accordée au personnel retraité conformément au plan de retraite pour la période comprise entre la date de départ et la date de liquidation des droits acquis auprès des différents organismes de retraite.

En matière de pensions et obligations similaires, confère les engagements hors bilan dans la présente annexe.

Au 31 décembre 2022, la société a préfinancé une partie de ses engagements de retraite. Ainsi, Esso S.A.F. a sécurisé plus de 50% des droits à la retraite liquidés au titre des régimes à prestations définies L137-11 par un préfinancement auprès d'un Organisme de Fonds de Pension avec un versement de 39 700 milliers d'euros réalisé en 2022 qui s'ajoute aux versements effectués en 2019 et 2020 pour un montant total de 73 874 milliers d'euros. Cette sécurisation permet de répondre à l'obligation qui est faite aux entreprises de sécuriser une fraction augmentant progressivement de 10 % à 50 % des droits à la retraite liquidés au titre des régimes de retraite à prestations définies L137-11 selon un calendrier étalé jusqu'en 2030.

(2) Les charges exceptionnelles comprennent des coûts des restructurations ainsi que des provisions pour remises en état de sites industriels inactifs.

20.4.8. Variation des autres dépréciations

(milliers d'euros)

Catégories des dépréciations	Montants début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montants fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Sur immobilisations corporelles	-	-	-	-
Sur immobilisations financières (1)	31 218	-	(30 000)	1 218
Sur actif circulant (2)	87 897	88 555	(87 882)	88 570
Total	119 115	88 555	(117 882)	89 788

(1) Le test de dépréciation des titres de participation d'ERSAS (Esso Raffinage SAS) réalisé au 31 décembre 2022, qui consiste à comparer la valeur d'utilité des titres à la valeur comptable a conduit à une reprise de dépréciation pour le montant de 30 000 milliers d'euros. Ainsi la provision constituée en 2020 pour un montant de 130 000 milliers d'euros qui avait fait l'objet d'une reprise de 100 000 milliers d'euros en 2021 a été intégralement reprise au 31 décembre 2022. La valeur des titres de participation de la société Esso Raffinage après reprise de la dépréciation s'établit à 141 214 milliers d'euros.

Cette valeur d'utilité issue du test de dépréciation effectuée dans le cadre de l'IAS 36.12 des comptes consolidés du groupe Esso S.A.F. établis selon les normes IFRS, a été déterminée à partir de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés à partir de prévisions tenant compte des conditions d'exploitation des raffineries d'Esso Raffinage et d'hypothèses économiques du secteur qui représentent la meilleure estimation retenue par le management. Ces hypothèses intègrent notamment

- des flux de trésorerie prévus pour 2023 et prévisions estimées sur la période 2024-2029 ;
- une valeur terminale actualisée calculée sur la base d'un flux normatif en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini de 0% ;
- des prix du pétrole brut projeté à horizon 2029+ à 65 \$/baril (*) ;
- une conversion en euros des flux de trésorerie futurs après impôts établis en dollar à 1,12 \$/€ et actualisés à un taux d'actualisation de 7,5 % correspondant au coût moyen pondéré du capital d'Esso S.A.F. ;
- des projections de marges de raffinage stables par rapport à celles retenues pour l'estimation réalisée au 31 décembre 2021. Pour rappel, ces projections de marges reflètent un environnement du raffinage affecté par la baisse structurelle de la demande associée à la transition énergétique d'une part, et par une offre concurrentielle accrue en provenance de nouvelles capacités de production hors d'Europe d'autre part.

(2) Au 31 décembre 2022, une dépréciation pour un montant de 88 555 milliers d'euros a été comptabilisée pour tenir compte de la valeur nette de réalisation des stocks au 31 décembre 2022.

20.4.9. État des échéances des créances et des dettes

(milliers d'euros)

Créances	Montants de liquidité de l'actif brut	Montants de liquidité de l'actif à 1 an au plus	Montants de liquidité de l'actif à plus d'1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	-		
Prêts	-		
Autres immobilisations financières	-		
Actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	1 371 917	1 371 917	
Autres créances	412 025	412 025	
Sous-total	1 783 942	1 783 942	0
Charges constatées d'avance	-	-	
Total général	1 783 942	1 783 942	0

Dettes : La totalité des dettes est à moins d'un an.

20.4.10. État des produits à recevoir et charges à payer

(milliers d'euros)

Produits à recevoir	31-déc-22	31-déc-21
Factures à établir	103 480	80 750
Avoirs à recevoir	65 708	50 925
Impôts sur les sociétés à recevoir	0	0
Autres produits à recevoir	37 893	22 229
Total	207 081	153 904

(milliers d'euros)

Charges à payer	31-déc-22	31-déc-21
Factures non parvenues	140 984	139 860
Dettes fiscales et sociales	140 052	34 796
Impôts sur les sociétés à payer	30 557	30 748
Avoirs à établir	4 578	5 677
Autres charges à payer	23 338	70 483
Total	339 509	281 564

20.4.11. Charges constatées d'avance – Produits constatés d'avance

Le poste « charges constatées d'avance » contient essentiellement des loyers et des ristournes payées d'avance.
 Le poste « produits constatés d'avance » contient essentiellement des loyers reçus d'avance.

20.4.12. Informations sur les entreprises liées

(milliers d'euros)

Postes concernés	Entreprises liées au groupe ExxonMobil	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	Créances/ dettes représentées par des effets de commerce
A l'actif			
Participations	151 924	23 132	
Créances rattachées à des participations	-	-	
Créances clients et comptes rattachés	744 935	157 736	
Autres créances	25 815	14 331	
Au passif			
Emprunts et dettes financières diverses	832 318	137 568	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	504 919	169 333	
Au résultat			
Charges financières	2 305	-	
Produits financiers	-	-	

20.4.13. Analyse du chiffre d'affaires hors TVA

	2022		2021	
	Quantité milliers m3	Valeur millions euros	Quantité milliers m3	Valeur millions euros
Carburants Aviation	2 232	1 891	1 051	451
Supercarburants Automobile	4 881	3 610	5 009	2 353
Gazole et Fioul domestique	9 350	9 139	10 710	5 650
Fiouls Lourds	1 576	983	1 217	486
Gaz de Pétrole Liquéfié	556	218	708	205
Produits semi-finis et autres produits	3 600	2 035	3 953	1 287
Ventes de carburants et combustibles	22 195	17 876	22 648	10 432
Ventes de Lubrifiants et Spécialités	1 373	1 512	1 612	1 590
Total ventes de produits raffinés hors taxes	23 568	19 388	24 260	12 022
Ventes de pétrole brut	4 762	2 749	1 602	625
Total ventes de produits pétroliers hors taxes	28 330	22 137	25 862	12 647
<i>dont volumes de ventes en France de produits raffinés</i>	<i>17 668</i>	<i>15 339</i>	<i>18 119</i>	<i>9 148</i>

Ventes de produits pétroliers hors taxes		22 137		12 647
Ventes de services hors taxes		115		106
Sous-total		22 252		12 753
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		1 817		2 170

Chiffre d'affaires (*)		24 069		14 923
-------------------------------	--	---------------	--	---------------

Répartition géographique du chiffre d'affaires

- France		20 380		12 280
- Export		3 689		2 643
Total		24 069		14 923

(*) Les facturations réciproques entre confrères dans le cadre d'échanges de produits ne font pas partie du chiffre d'affaires.

20.4.14. Résultat financier

Le résultat financier pour l'année 2022 est un profit de 53 752 milliers d'euros et comprend des dividendes reçus pour 25 595 milliers d'euros.

Il comprend également la reprise de dépréciation des titres de la société Esso Raffinage SAS pour 30 000 milliers d'euros, dont le détail est fourni en note 20.4.8. Variation des autres dépréciations.

Les charges et produits financiers avec les entreprises liées sont les suivants :

(milliers d'euros)

Eléments concernant les entreprises liées et les participations	Entreprises liées au groupe ExxonMobil	Entreprises avec lesquelles il existe un line de participation
Charges financières		
Intérêts payés	2 305	207
Produits financiers		
Intérêts reçus	477	78
Dividendes reçus	-	25 595

20.4.15. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est une perte de 125 639 milliers d'euros et comprend les éléments suivants :

(milliers d'euros)

Résultat exceptionnel	Exercice 2022	Exercice 2021
Cessions d'actifs immobilisés	515	2 356
Coûts de restructuration	(1 510)	5 469
Dotation aux provisions pour remise en état de sites industriels inactifs	(12 750)	(34 777)
Autres charges et produits exceptionnels	(31 980)	4 413
Dotation & reprise aux provisions réglementées (y compris amortissements dérogatoires)	(79 914)	(51 812)
Total résultat exceptionnel	(125 639)	(74 351)

20.4.16. Effets stocks

La société calcule un effet prix sur stock mesurant l'impact de la variation des prix des produits pétroliers sur les quantités en stock à la clôture à partir d'un prix moyen reflétant l'évolution du coût de remplacement de la période.

Une dépréciation comptable est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks de fin d'exercice est inférieure à leur valeur d'inventaire.

La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

En 2022, la variation des stocks calculés en FIFO tient compte d'effets stocks positifs évalués à 313 000 milliers d'euros.

20.4.17. Commentaires sur la situation fiscale

20.4.17.1. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(milliers d'euros)

Exercice 2022	Avant impôt	Impôt sur les sociétés	Après impôt
Résultat courant	929 781	(91 891)	837 890
Résultat exceptionnel (et participation, intéressement)	(127 529)	18 389	(109 140)
Contribution de solidarité	-	(111 108)	(111 108)
Résultat comptable	802 252	(184 610)	617 642

20.4.17.2. Détail de la charge ou produit d'impôt de l'exercice

(milliers d'euros)

Exercice 2022	(charge)/ produit
Charge d'impôt au titre du groupe fiscal	(99 590)
Profit d'intégration fiscale provenant des filiales	25 393
Ajustement impôt de l'exercice antérieur	695
Contribution de solidarité	(111 108)
Total (charge)/ produit d'impôt de l'exercice	(184 610)

Le montant de la charge d'impôt qui s'établit à 184 610 milliers d'euros pour l'exercice 2022 comprend une contribution exceptionnelle de solidarité due par les entreprises dont le chiffre d'affaires provient pour 75% au moins des secteurs de l'extraction, de l'exploitation minière, du raffinage du pétrole ou de la fabrication de produits de cokerie. L'assiette de la contribution est égale à la différence entre le résultat imposable de l'année 2022 et 120% du montant moyen des résultats imposables des quatre exercices précédents (2018 à 2021). Le montant de la contribution est calculé au taux de 33%. Esso S.A.F. a provisionné dans les comptes 2022 un paiement de 111,1 millions d'euros dû en 2023 sur la base de l'interprétation des textes la plus prudente et dans l'attente des directives pratiques des services du Ministère des Finances sur le périmètre précis de cette taxe. Esso S.A.F se réserve le droit de soutenir en 2023 une interprétation qui lui serait plus favorable.

20.4.17.3. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt de la société Esso S.A.F.

(milliers d'euros)

Variation des impôts différés ou latents	Montant en début d'exercice Actif / (Passif)	Montant en fin d'exercice Actif / (Passif)	Variation sur l'exercice (Accroissement) / Allègement
Provisions réglementées			
Plus values réinvesties	(50)	(50)	0
Provisions pour hausse des prix	(13 231)	(33 751)	(20 520)
Amortissements dérogatoires	(5 861)	(5 983)	(122)
Autres	0	0	0
Total provisions réglementées	(19 142)	(39 784)	(20 642)
Charges non déductibles temporairement			
Dettes sociales provisionnées	51 744	29 792	(21 952)
Autres	5 978	8 376	2 398
Total charges non déductibles temporairement	57 722	38 168	(19 554)
Déficits reportables	203 531	103 673	(99 858)
Total	242 111	102 057	(140 054)

Les impôts différés sont calculés au taux de 25,83 %.

Compte tenu du profit fiscal de l'exercice 2022 qui s'élève à 772 460 milliers d'euros, la situation fiscale du groupe intégré fait apparaître un déficit reportable qui s'établit à 401 368 milliers d'euros à fin décembre 2022. Le crédit d'impôt différé correspondant ressort à 103 673 milliers d'euros.

A noter que conformément aux règles fiscales en vigueur, l'imputation des déficits sur les profits futurs est limitée pour chaque année à 1 million d'euros majoré de 50 % du résultat fiscal de l'année au-delà de ce seuil.

Au 31 décembre 2022, le déficit cumulé des filiales utilisé par Esso S.A.F. en tant que société tête du groupe fiscal intégré s'établit à 249 milliers d'euros.

20.4.18. Rémunérations allouées aux dirigeants mandataires sociaux salariés

Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature versés par Esso S.A.F. à ses mandataires sociaux dirigeants au cours de l'exercice 2022 s'élève à 244 milliers d'euros (350 milliers d'euros en 2021). Au 31 décembre 2022, l'engagement de la société Esso S.A.F. au titre des retraites des mandataires sociaux dirigeants salariés ou anciens salariés est de 667 milliers d'euros (1 110 milliers d'euros au 31 décembre 2021).

20.4.19. Engagements hors bilan

20.4.19.1. Engagements donnés

(milliers d'euros)

Engagements donnés	2022	2021
Engagements pour retraite du personnel (1)	231 336	372 276
Cautions données sur les paiements de filiales au titre des crédits d'enlèvements en douane, de crédits de droits et des licences de raffinage	39 173	39 173
Contrat Air Liquide (2)	62 803	69 211
Engagements d'achats d'immobilisations (3)	248	4 831
Engagements locations diverses (4)	6 259	8 093
Autres engagements donnés (5)	69 721	53 673
Total	409 540	547 257

(1) Estimation sur une base actualisée au taux de 3,9 % des charges potentielles futures envers :

- les membres du personnel ayant cessé leur activité dans le cadre du plan de retraite de la société ou des plans de congé de fin de carrière.
- le personnel en activité.

Le montant des charges de retraite payées par la société Esso S.A.F. en 2022 s'établit à 37 942 milliers d'euros.

La société Esso S.A.F. a sécurisé plus de 50% des droits à la retraite liquidés au titre des régimes à prestations définies L137-11 par un préfinancement auprès d'un Organisme de Fonds de Pension avec un versement de 39 700 milliers d'euros réalisé en 2022 qui s'ajoute aux versements effectués en 2019 et 2020 pour un montant total de 73 874 milliers d'euros. Cette sécurisation permet de répondre à l'obligation qui est faite aux entreprises de sécuriser une fraction augmentant progressivement de 10 % à 50 % des droits à la retraite liquidés au titre des régimes de retraite à prestations définies L137-11 selon un calendrier étalé jusqu'en 2030.

(2) Ce montant correspond à un engagement de paiement d'un terme fixe vis-à-vis d'Air Liquide dans le cadre de contrats d'achat d'hydrogène, d'oxygène et d'azote pour les deux raffineries.

Les contrats concernant le site de Gravenchon ont été signés en 2004 (hydrogène) pour une durée de 20 ans étendue en 2016 à 25 ans, et en 2007 (oxygène et azote) pour une durée 10 ans renouvelés en 2016 pour une durée de 10 ans. Un contrat d'achat d'oxygène sur le site de Fos-sur-Mer a été signé en 2011 pour une durée de 15 ans.

(3) Ces engagements correspondent aux obligations contractuelles d'achats d'immobilisations.

(4) Ce montant comprend l'engagement pris pour les locations de moyens logistiques utilisés pour la distribution des produits pétroliers sur le territoire français ainsi que pour les locations de véhicules incluant ceux utilisés dans les deux raffineries

(5) Les autres engagements donnés comprennent des garanties bancaires émises pour le compte de la société Esso S.A.F., l'engagement implicite d'Esso S.A.F. sur les emprunts et dettes des participations de type GIE ou SNC et le bail du siège social Immeuble Spring situé à Nanterre.

20.4.19.2. Engagements donnés

(milliers d'euros)

Engagements recus	2022	2021
Garanties sur crédits d'enlèvement en douane reçues d'ExxonMobil France Holding	250 239	250 239
Montant nominal des garanties tiers ou bancaires recues pour la couverture des encours clients et pour la fourniture de certificats	128 105	132 837
Total	378 344	383 076

20.4.20. Effectifs

	Effectif salarié		Effectif mis à disposition de l'entreprise	
	2022	2021	2022	2021
Cadres	166	210	2	14
Agents de maîtrise, employés et te	49	58	4	7
Ouvriers	5	4	1	2
TOTAL	220	272	7	23

L'effectif salarié comprend les titulaires, les temporaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l'effectif détaché hors de la société Esso S.A.F. L'effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu.

L'effectif mis à la disposition de l'entreprise comprend l'effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l'effectif détaché par d'autres sociétés du groupe ExxonMobil.

17. Bilan au 31 décembre 2022

(milliers d'euros)

ACTIF	2022			2021	
	Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets	
Immobilisations incorporelles					ACTIF IMMOBILISE
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	46 757	38 548	8 209	9 124	
Fonds commercial	-	-	-	-	
Autres immobilisations incorporelles	223		223	36	
Immobilisations corporelles					
Terrains	7 441	494	6 947	7 236	
Constructions	24 438	17 687	6 751	7 221	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	53 934	30 977	22 957	23 944	
Autres immobilisations corporelles	22 531	14 303	8 228	9 339	
Immobilisations corporelles en cours	3 127		3 127	1 702	
Avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations	176 275	1 219	175 056	145 064	
Créances rattachées aux participations	-		-	-	
Prêts	-		-	-	
Autres immobilisations financières	-		-	-	
Total I	334 726	103 228	231 498	203 666	
Stocks et en-cours					ACTIF CIRCULANT
Matières premières et autres approvisionnements	718 625	28 599	690 026	705 483	
En-cours de production - produits finis	1 157 756	59 956	1 097 800	763 672	
Créances					
Créances clients et comptes rattachés	1 371 931	14	1 371 917	728 076	
Autres	412 025		412 025	495 833	
Disponibilités	1 907		1 907	2 210	
Charges constatées d'avance	-		-	0	COMPTES DE REGULARISATION
Total II	3 662 244	88 569	3 573 675	2 695 274	
Charges à répartir					
Primes remboursement des obligations					
Ecart de conversion actif	38 355		38 355	0	
Total général	4 035 325	191 797	3 843 528	2 898 940	

(milliers d'euros)

	PASSIF	2022	2021
CAPITAUX PROPRES	Capital Social entièrement versé	98 338	98 338
	Prime d'émission et fusion	10 117	10 117
	Ecart de réévaluation 1976	8 931	8 818
	Réserves		
	Réserve légale	9 834	9 834
	Réserves réglementées		
	Réserve générale	520 000	0
	Report à nouveau	18 966	(7 041)
	Résultat de l'exercice	617 642	546 007
	Subventions d'investissements		
	Provisions réglementées		
	Amortissements dérogatoires	23 163	22 688
Provisions pour hausse des prix	130 666	51 226	
Autres	195	195	
	Total I	1 437 852	740 182
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour perte de change	38 355	
	Autres	3 147	3 869
	Provisions pour charges		
	Pensions et obligations similaires	97 539	168 717
Autres	109 904	120 000	
	Total II	248 945	292 586
DETTES	Emprunts obligataires non convertibles		
	Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit	75 643	167
	Emprunts et dettes financières divers	832 362	21 184
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	839 118	1 454 529
	Dettes fiscales et sociales	381 634	330 559
	Autres dettes	27 915	59 505
COMPTES DE REGULARISATION	Produits constatés d'avance	59	62
	Total III	2 156 731	1 866 006
	Ecart de conversion passif		166
	Total général	3 843 528	2 898 940

18. Compte de résultat de l'exercice 2022

(milliers d'euros)

	2022	2021
Produits d'exploitation		
Production vendue - produits pétroliers et services	24 069 473	14 923 260
Montant net du chiffre d'affaires	24 069 473	14 923 260
(dont à l'exportation = 3 688 843 milliers d'euros)		
Production stockée/(déstockée) - produits pétroliers	347 631	343 532
Solde net des échanges inter-confrères - produits pétroliers	(4 465)	(9 887)
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	400 498	22
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	169 505	26 811
Autres produits	454 549	98 041
Total	25 437 191	15 381 779
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	20 683 185	11 572 444
Variation de stock	28 286	(245 956)
Autres achats et charges externes	1 176 783	949 509
Impôts, taxes et versements assimilés	1 954 771	2 206 640
Salaires et traitements	39 792	42 035
Charges sociales	51 599	48 937
(dont charges de retraite = 23 740 milliers d'euros)		
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	5 349	5 622
- sur immobilisations : dotations aux provisions	-	-
- sur actif circulant : dotations aux provisions	88 555	87 881
- pour risques et charges : dotations aux provisions	39 661	1 856
Autres charges	493 181	179 040
Total	24 561 162	14 848 008
1- RESULTAT D'EXPLOITATION	876 029	533 771
Opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
De participations	25 595	28 815
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	559	216
Reprises sur provisions et transferts de charges	30 000	100 000
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		
Total	56 154	129 031
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	2 402	1 004
Différences négatives de change		
Total	2 402	1 004
2- RESULTAT FINANCIER	53 752	128 027
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	929 781	661 798

Compte de résultat (suite)

(milliers d'euros)

	2022	2021
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	929 781	661 798
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	1 011	1 176
Sur opérations en capital	1 330	10 444
Reprises sur provisions et transferts de charges	41 021	18 361
Total	43 362	29 981
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	72 739	9 366
Sur opérations en capital	514	2 356
Dotations aux amortissements et provisions	95 748	92 610
Total	169 001	104 332
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL	(125 639)	(74 351)
Participation et intéressement	(1 890)	(1 549)
Impôts sur les bénéfices	(184 610)	(39 891)
5- RESULTAT NET	617 642	546 007

19. Tableau de financement de l'exercice 2022

(milliers d'euros)

Ressources	2022	2021
Capacité d'autofinancement de l'exercice	628 300	503 797
Produits de cessions d'immobilisations	1 330	9 028
Diminution du besoin en fonds de roulement et autres	-	-
Augmentation des capitaux propres	-	-
Augmentation de l'endettement net	1 129 553	-
Total	1 759 183	512 825
Emplois	2022	2021
Acquisitions d'immobilisations	3 583	3 372
Dividendes mis en paiement	-	-
Augmentation du besoin en fonds de roulement et au	1 755 600	147 953
Diminution de l'endettement net	0	361 500
Total	1 759 183	512 825

20. Annexe au bilan et au compte de résultat

20.1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux méthodes admises en France. Les comptes ont été arrêtés suivant les dispositions du règlement de l'ANC n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologuées par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatifs au Plan Comptable Général et aux règlements en vigueur ainsi qu'en fonction des normes spécifiques de la profession.

La société Esso S.A.F. est incluse dans les comptes consolidés d'un ensemble plus grand dont la tête de groupe est la société Exxon Mobil Corporation.

Les informations chiffrées détaillées fournies sont exprimées en milliers d'euros.

20.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, principalement constituées par des logiciels et des fonds de commerce, sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les logiciels sont généralement amortis en un an. Les fonds commerciaux sont dépréciés dans la mesure où leur valeur actuelle s'avère inférieure à leur valeur comptable.

20.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, à l'exception des immobilisations acquises au 31 décembre 1976, qui sont inscrites au bilan pour un montant réévalué.

La société applique le règlement CRC 2002-10, relatif à l'approche par composants. L'amortissement économique est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue pour chaque catégorie d'immobilisations. La différence entre l'amortissement économique et l'amortissement dégressif est constatée par voie d'amortissements dérogatoires.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Constructions	20 à 50 ans
Dépôts	25 à 30 ans
Installations matériel et outillage	15 à 25 ans
Matériel de transport	10 à 25 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 à 10 ans

20.1.3. Immobilisations financières

La valeur des participations est constituée du prix d'acquisition hors frais accessoires, éventuellement augmentée de l'effet de la dernière réévaluation légale.

A chaque clôture, la valeur d'utilité des titres est comparée à la valeur comptable. Cette valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale, des perspectives de rentabilité de la participation détenue et de données de marché observées. Lorsque cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée pour la différence.

20.1.4. Stocks

Les produits pétroliers détenus par la société sont stockés en sous-douane dans les raffineries de la filiale Esso Raffinage, en sous-douane ou en acquitté dans les dépôts pétroliers opérés par Esso S.A.F. ou par des tiers.

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les marchandises non pétrolières et matières premières consommables sont évaluées selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Pour les opérations d'échanges de produits réalisées avec les confrères, ou certains achats de pétrole brut, seule la position nette à la clôture est prise en compte dans la variation et la valorisation des stocks.

Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks à la date de clôture est inférieure à leur valeur d'inventaire.

Les opérations d'échange réalisées avec les confrères sont comptabilisées conformément au « Plan Comptable Professionnel des Industries du Raffinage et de la Distribution d'Hydrocarbures ». Le solde annuel des opérations est pris en compte dans la variation des stocks.

20.1.5. Créances et dettes

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Par exception, les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion est portée au bilan en "écarts de conversion Actif ou Passif".

Les écarts de conversion Actif donnent lieu à constitution d'une provision pour risque de change.

20.1.6. Provisions pour risques et charges

Les provisions sont constituées notamment de provisions pour litiges, de provision pour restructuration et de provisions pour retraite. Celles-ci comprennent :

- la garantie de ressources accordée au personnel retraité conformément au plan de retraite de la société, pour la période comprise entre la date de départ et la date de liquidation des droits acquis auprès des différents organismes de retraite.
- le coût des plans de Congés de Fin de Carrière (CFC) et de restructuration mis en place par la société.

Les engagements de retraite concernant le personnel en activité ou le personnel ayant cessé son activité dans le cadre du plan de retraite ou des plans de CFC sont constatés dans les « Engagements hors bilan ».

Cependant à la suite de la fusion avec la société Mobil Oil Française en 2003, une provision pour retraite a été reprise et maintenue dans les comptes de la société Esso S.A.F.

Les activités d'Esso S.A.F. et de ses filiales se situent dans la perspective de la continuité d'exploitation de leurs différentes installations. Aussi la société ne constitue-t-elle des provisions pour remise en état des sites que, soit pour couvrir une obligation qui pourrait résulter de l'arrêt ferme et définitif d'une installation, soit pour couvrir des obligations actuelles relatives à la dépollution ou remise en état de sites qui viendraient à naître en cours d'exploitation, ou qui résulteraient d'une obligation contractuelle, et qui remplissent les critères de provisionnement.

20.1.7. Chiffre d'affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérent à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur.

Il comprend les taxes spécifiques sur les produits pétroliers. En revanche il exclut les facturations réciproques entre confrères dans le cadre des échanges économiques de produits. Le solde net de ces opérations fait l'objet d'une inscription au compte de résultat au niveau des variations de stocks.

20.1.8. Accord d'intéressement

L'accord en cours sur la participation, l'intéressement et l'abondement a été signé en juillet 2020 pour une durée de trois ans entre les sociétés Esso S.A.F., Esso Raffinage S.A.S., et ExxonMobil Chemical France qui ont des relations économiques sur le site de Port-Jérôme-Gravenchon. La répartition de l'enveloppe affectée à l'intéressement-participation s'effectue au prorata des effectifs et des masses salariales des trois sociétés.

20.1.9. Groupe d'intégration fiscale

La société Esso S.A.F. est mère d'un groupe d'intégration fiscale composé de 4 sociétés (Esso S.A.F., Esso Raffinage S.A.S., Worex, et Esso France S.A.R.L.). Aux termes des conventions en vigueur, il est prévu que la société « tête de groupe » et les filiales feront en sorte que les filiales se trouvent dans une situation identique en actif, passif, en trésorerie, en charges, en produits, en risques et en prérogatives à celle qui aurait été la leur si elles étaient restées imposées séparément.

Par ailleurs, la société « tête de groupe » Esso S.A.F. enregistre les résultats de l'intégration fiscale en constatant le gain ou la perte d'impôt provenant des filiales immédiatement en résultat. Le montant des déficits propres aux filiales utilisé par la société « tête de groupe » Esso S.A.F. dans le cadre de l'intégration fiscale est mentionné dans la note annexe aux comptes sociaux 20.4.17

20.2. Faits marquants de l'exercice et principaux litiges en cours

20.2.1. Hausse du prix du pétrole brut et effets stocks

Les variations de prix du pétrole brut et des produits pétroliers ont un impact sur les résultats et sur la structure du bilan consolidé de la société Esso S.A.F. par la variation qui résulte de la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (*First In, First Out*).

Esso S.A.F. calcule des effets stocks comprenant d'une part l'effet prix sur stock, qui donne l'impact de la variation des cours du pétrole brut et des produits pétroliers sur la valeur de ses stocks, et d'autre part une dotation/reprise de provision pour dépréciation comptable des inventaires. En 2022, les effets stocks sont fortement positifs à 313 millions d'euros contre des effets stocks positifs de 448 millions d'euros en 2021. Ces effets stocks ont un impact significatif sur le résultat opérationnel.

Par rapport à la valeur de ses stocks, Esso S.A.F. a adopté une gestion prudente afin de pouvoir faire face aux fluctuations de la valeur de ses inventaires en fin d'exercice, mettant en réserve lors de l'affectation du résultat de chaque exercice, dans un contexte de volatilité importante des cours du pétrole brut, la partie du résultat d'Esso S.A.F. correspondant à la variation annuelle des stocks due à l'effet prix.

20.2.2. Conflit Russo-Ukrainien

Depuis le 24 février 2022, le conflit ouvert entre la Russie et l'Ukraine a mis à mal l'équilibre géopolitique mondial et l'incertitude qui en découle bouscule les marchés pétroliers et gaziers. Les inquiétudes concernant les conséquences potentielles sur l'approvisionnement ou l'extension possible de ce conflit ont, dans un environnement déjà fortement haussier, ajouté un autre levier de volatilité, poussant les cours du pétrole brut au-delà de \$120/bbl en juin 2022.

Au-delà du simple effet lié aux incertitudes provoquées par ce conflit, la Russie, large exportateur de pétrole brut et de gaz (et pour la France, de gazole), s'est vue frappée de sanctions économiques par la plupart des pays occidentaux. Ces sanctions vont priver les marchés internationaux d'une portion significative de l'offre. Ceci pourrait contribuer à maintenir ou accroître (si ces mesures venaient à s'étendre) la pression sur les prix du pétrole brut.

Dans ce contexte de forte hausse du prix des matières premières, les marges de raffinage ont initialement réagi par une hausse qui s'explique par la simple réaction du marché à la baisse de l'offre, sans baisse de la demande. Toutefois, il est envisageable qu'un environnement de prix élevés sur les matières premières génère une inflation durable, ralentisse la reprise économique et donc pèse sur une demande en produits pétroliers qui reste en retrait par rapport à ses niveaux d'avant la crise pandémique. Un tel repli de la demande serait de nature à remettre sous pression les marges de raffinage.

En réponse à cette forte hausse des prix, des mesures gouvernementales destinées à atténuer leur impact sur le consommateur final ont ainsi été mises en place. Ainsi à compter du premier avril, une remise de 18 centimes d'euros TTC par litre, financée par l'État a été mise en place. Cette remise a été portée à 30 centimes d'euros TTC par litre à compter du premier septembre. Du 16 novembre au 31 décembre, cette remise a été ramenée à 10 centimes TTC par litre. Les craintes de ralentissement économique et le spectre de la stagflation ont ainsi pesé sur les cours du pétrole brut sur la seconde moitié de l'année.

Pour rappel, Esso S.A.F. ne dispose pas d'actifs en Russie ou en Ukraine. Sa base de clientèle ne comprend pas de clients actuellement frappés de sanctions, et il ne traitait qu'une faible proportion de pétrole brut en provenance ou ayant transité par la Russie. Esso S.A.F. continue à suivre avec attention l'évolution de la situation et a travaillé dès le début du conflit à la diversification de son approvisionnement pour substituer le pétrole brut en provenance de Russie par d'autres sources.

20.2.3. Mouvement social dans les raffineries du groupe en septembre 2022

Un mouvement social a touché les sites de production d'Esso Raffinage, filiale du groupe Esso S.A.F. entre le 21 septembre 2022 et le 13 octobre à la raffinerie de Fos-sur-Mer et le 14 octobre à la raffinerie de Gravenchon. Les productions d'Esso Raffinage ont été à l'arrêt complet sur l'ensemble de cette période.

Pendant toute la durée du mouvement, les équipes logistiques et commerciales du groupe Esso S.A.F. ont été pleinement mobilisées pour soutenir l'approvisionnement des clients du groupe en carburants, lubrifiants et spécialités. En l'absence de production et d'expéditions depuis les raffineries, la logistique opérationnelle du groupe Esso S.A.F. a permis de maintenir un approvisionnement contingenté des dépôts pétroliers utilisés par le groupe Esso. Les volumes de ventes sur septembre sont ainsi en baisse de 25 % par rapport à août. Les unités des deux raffineries d'Esso Raffinage ont ensuite été progressivement redémarrées selon les protocoles de sécurité nécessaires et de façon à minimiser les nuisances. Le retour à une situation de marche normale a pris deux à trois semaines durant lesquelles les productions des deux sites n'ont pas retrouvé leur niveau optimal.

20.2.4. Contribution de solidarité

L'Union Européenne a imposé en septembre 2022 une contribution exceptionnelle de solidarité sur les producteurs et les raffineurs de pétrole, de gaz et de charbon, destinée à faire face aux conséquences provoquées par l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Transcrite en droit français dans la loi de finances 2023, cette contribution exceptionnelle est en pratique une taxe supplémentaire de 33% après imputation des déficits reportables. Elle s'applique aux bénéfices fiscaux de l'exercice 2022 qui dépassent un seuil fixé à 20 % des bénéfices imposables moyens des quatre années précédentes.

Si la société Esso S.A.F. devait rentrer dans le périmètre de cette taxe, compte-tenu de son résultat fiscal cumulé négatif sur la période de référence, la contribution s'appliquerait ainsi au premier euro de profit 2022, conduisant de fait à une taxe punitive. Esso S.A.F. a provisionné dans les comptes consolidés 2022 un paiement de 111 millions d'euros dû en 2023 sur la base de l'interprétation des textes la plus prudente et dans l'attente des directives pratiques des services du Ministère des Finances sur le périmètre précis de cette taxe. Esso S.A.F. se réserve le droit de soutenir en 2023 une interprétation qui lui serait plus favorable.

20.2.5. Test de dépréciation des titres de participation de la société Esso Raffinage

Le test de dépréciation des titres de participation d'ERSAS (Esso Raffinage SAS) réalisé au 31 décembre 2022, a conduit à la reprise du solde de la provision pour dépréciation des titres ERSAS pour le montant de 30 000 milliers d'euros. En 2020, une provision avait été constituée pour le montant de 130 000 milliers d'euros pour une valeur des titres de participation de 141 214 milliers d'euros. Une reprise de la provision avait été réalisée en 2021 pour le montant de 100 000 milliers d'euros.

20.2.6. Plans de Prévention des Risques Technologiques

Les activités d'Esso S.A.F. présentent des risques industriels et environnementaux liés à la nature de ses activités opérationnelles et des produits traités (pétrole brut, produits raffinés, gaz, produits chimiques). Esso S.A.F. opère des sites industriels qui répondent aux critères de la directive Seveso III. Pour chacun des sites concernés, un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) a été élaboré en application de la loi sur les risques technologiques majeurs du 30 juillet 2003. Chaque PPRT détermine en fonction des risques, des zones d'expropriation ou de délaissement et sert à la maîtrise de l'urbanisation autour des entreprises ou installations générant un risque technologique.

- Le PPRT du dépôt pétrolier de Toulouse Fondeyre a été approuvé en juin 2017 pour un impact financier estimé à environ 1 million d'euros et provisionné en totalité. Au 31 décembre 2022, le montant provisionné est de 0,6 M€ après un paiement effectué en 2021.
- Le PPRT de la zone de Fos-sur-Mer a été prescrit en 2011 et prorogé jusqu'en juillet 2016 et finalement approuvé le 30 mars 2018. Une convention de financement tripartite est en cours de signature. Au 31 décembre 2022, le montant provisionné est de 0,1 M€ après un paiement effectué en 2022. Le passif éventuel a été maintenu pour un montant de 2,9 millions d'euros.
- Le PPRT de la zone de Port-Jérôme-Gravenchon prescrit en 2009 a été approuvé en août 2014 sans impact matériel sur les comptes de la société.
- Les PPRT concernant le dépôt pétrolier de Villette-de-Vienne et celui de Lyon Port-Herriot dans lequel Esso S.A.F. a des intérêts à travers sa participation dans la société des Stockages Pétroliers du Rhône ont été réunis dans un seul PPRT qui a été approuvé le 19 octobre 2016. Ce PPRT est sans impact pour la société Esso S.A.F.

20.2.7. Passifs éventuels

La société Esso S.A.F. est exposée à plusieurs situations de passif éventuel au sens de l'article 212-4 du Plan Comptable Général. Le montant estimé au 31 décembre 2022 de ces obligations qui ne sont ni probables, ni certaines, s'élève à environ 16 800 milliers d'euros dont une estimation d'environ 2 900 milliers d'euros pour les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) en cours de mise en place. Les échéances d'éventuelles sorties de ressources s'étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

20.2.8. Procédures et litiges matériellement significatifs

Au 31 décembre 2022, la société Esso S.A.F. n'était engagée dans aucune procédure ou litige matériellement significatif.

20.2.9. Autres litiges

En octobre 2021, quatre actionnaires minoritaires ont engagé une action en justice pour obtenir l'examen par un expert des conditions auxquelles sont conclues les conventions entre la société Esso S.A.F. et le groupe ExxonMobil. Ils ont été déboutés de l'ensemble de leurs demandes en première instance en décembre 2021. Après avoir interjeté appel, ces quatre actionnaires ont obtenu le 20 octobre 2022 une décision de justice autorisant une expertise indépendante de certaines de ces conventions cependant dans un périmètre considérablement réduit par rapport aux demandes initiales des requérants.

La société Esso S.A.F. a d'ores et déjà commencé à communiquer les documents demandés par l'expert, dont le travail d'analyse va selon toute probabilité durer plusieurs mois et rappelle que comme la plupart des grands groupes internationaux, elle s'appuie sur des conventions intra-groupes afin de bénéficier de multiples services et activités mutualisés à des conditions compétitives. Ces conventions permettent notamment au groupe de réaliser certaines transactions d'achat et de vente à des conditions de marché suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et de l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks. Concernant les achats de pétrole brut, le groupe ne procède à une revente que dans des conditions parfaitement conformes à ses intérêts et pour des raisons liées aux opérations de ses raffineries ou de nature exceptionnelle (ex : arrêts non planifiés, contraintes logistiques, situations de crise).

La société Esso S.A.F. veille au respect de l'ensemble de ses obligations légales et rappelle qu'il s'assure que les conventions conclues avec le groupe ExxonMobil soient revues rigoureusement par les diverses directions compétentes qui s'attachent à ce que leurs termes et conditions fassent prévaloir l'intérêt du groupe Esso S.A.F.

En mars 2023, et sans attendre les conclusions de l'expert judiciaire pourtant expressément désigné pour cela, deux de ces actionnaires minoritaires ont assigné l'actionnaire majoritaire d'Esso SAF et l'ensemble de ses administrateurs pour les voir

condamnés à compenser Esso SAF pour un prétendu préjudice dont ni le montant ni l'existence ne sont démontrés. Ces actions hâtives et injustifiées de la part de ces quelques actionnaires sont préjudiciables à l'ensemble des actionnaires de la société, ainsi qu'à la société elle-même, car elles détournent des ressources de la conduite des affaires de la société sans créer de valeur.

20.3. Événements postérieurs à la clôture

Esso S.A.F. a annoncé qu'il a conclu un accord avec le groupe Euro Garages (EG Group) pour convertir entre 200 et 270 stations-services à la marque Esso d'ici à fin décembre 2024 et réaliser des travaux de modernisation sur la cinquantaine de stations Esso déjà actuellement opérées par EG Group.

Cet accord permettra de sécuriser des débouchés pour les raffineries du groupe Esso avec un contrat d'approvisionnement long terme.

Avec ce nouveau partenariat, la part de marché d'Esso dans la distribution de carburants en France devrait ainsi doubler et passer de 5 à 9 %, avec environ 850 points de distribution en France.

Après avoir converti une cinquantaine de stations-service Casino à la marque Esso, la société Esso S.A.F. étend son maillage sur le territoire national et poursuit avec cet accord sa stratégie de croissance commerciale.

20.4. Notes sur le bilan et le compte de résultat

20.4.1. État de l'actif immobilisé

(milliers d'euros)

2022	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions nouveaux prêts	Virements de poste à poste	Cessions mises hors service	Valeur brute en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	46 790	73	36	(142)	46 757
Immobilisations incorporelles en cours	36	223	(36)		223
Total I	46 826	296	0	(142)	46 980
Immobilisations corporelles					
Terrains	7 724			(283)	7 441
Constructions	24 622			(183)	24 439
Installations techniques, matériels et outillages industriels	53 495	248	412	(221)	53 934
Autres immobilisations corporelles	22 498	615	588	(1 170)	22 531
En-cours et autres	1 702	2 424	(1 000)		3 126
Total II	110 041	3 287	0	(1 857)	111 471
Immobilisations financières					
Participations	176 283			(8)	176 275
Créances rattachées à des participations	-			-	-
Prêts	-			-	-
Autres immobilisations financières	-			-	-
Total III	176 283	0	0	(8)	176 275
Total général	333 150	3 583	0	(2 007)	334 726

20.4.2. Variation des amortissements

(milliers d'euros)

2022	Amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions, amortissements cessions, mises hors service	Amortissements en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	37 666	1 024	(142)	38 548
Immobilisations corporelles	60 599	4 325	(1 463)	63 461
Immobilisations financières				
Total	98 265	5 349	(1 605)	102 009

20.4.3. Réévaluation

La réserve de réévaluation de 8 931 milliers d'euros figurant au bilan représente le montant de la réévaluation légale 1976 sur les participations (4 598 milliers d'euros) et les terrains (4 333 milliers d'euros).

(milliers d'euros)

Variation de l'écart de réévaluation	Solde en début d'exercice	Variation de l'exercice	Solde en fin d'exercice
Immobilisations corporelles	4 220	113	4 333
Immobilisations financières	4 598	-	4 598
Total	8 818	113	8 931

20.4.4. Filiales et participations

(milliers d'euros)

Sociétés ou groupe de sociétés	Capital social	Autres capitaux propres hors	Bénéfice ou (perte) de l'exercice	Chiffre d'affaires de l'exercice	Quote part du capital détenu (%)	Valeur des titres détenus	Prêts et avances consentis par la	Montant des cautions et avals donnés par la	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
A/ Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital d'Esso SAF									
1- Filiales (+ de 50% du capital détenu par Esso SAF)									
- Worex	1 797	5 146	32 677	1 713 135	99,99	9 297		18 673	11 111
- Esso Raffinage S.A.S.	34 466	379 965	41 751	1 017 891	100,00	141 214	14 331	20 500	0
- Société des stockages Pétroliers du Rhône (SPR)	1 372	9 867	643	4 260	50,01	1 372			0
2- Participations (10 à 50% du capital)									
- Raffinerie du midi	3 432	14 018 (1)	4 895 (1)	19 432 (1)	33,33	2 790			1 628
- Société des transports pétroliers par pipelines (TRAPIL)	13 241	29 951 (1)	24 663 (1)	150 743 (1)	17,23	8 760			7 944
- Société pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA)	167	17 062 (1)	1 180 (1)	10 533 (1)	34,00	2 592			401
- Société de Gestion des Produits Pétroliers (SOGEP)	12 443	4 042 (1)	(207) (1)	5 857 (1)	37,00	4 978			0
B/ Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations									
1- Filiales françaises						40			0
2- Participations dans des sociétés françaises						4 012	0	17 257	4 511

(1) chiffres de 2021

20.4.5. Détail des stocks

(milliers d'euros)

Stocks	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette
Pétrole brut	718 127	(28 599)	689 528
Produits intermédiaires et finis	1 156 134	(59 956)	1 096 178
Autres	2 120		2 120
Total	1 876 381	(88 555)	1 787 826

20.4.6. Variation des capitaux propres

(milliers d'euros)

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Capital social et primes	108 455			108 455
Ecart de réévaluation 1976	8 818	113		8 931
Réserve légale	9 834			9 834
Réserve facultative fluctuation des cou	0	450 000		450 000
Autres réserves facultatives	0	70 000		70 000
Report à nouveau	(7 041)	26 007		18 966
Résultat 2021	546 007		(546 007)	0
Résultat 2022		617 642		617 642
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
- pour investissement	-			-
- pour hausse des prix	51 226	79 440		130 666
- pour plus-values réinvesties	195			195
- pour amortissements dérogatoires	22 688	1 892	(1 417)	23 163
Total	740 182	1 245 094	(547 424)	1 437 852

Notes :

- Le capital social de la société est composé de 12 854 578 actions d'une valeur nominale de 7,65 euros.
- ExxonMobil Corporation détient, via ExxonMobil France Holding S.A.S., 82,89 % du capital et intègre à ce titre la société Esso S.A.F. dans ses comptes consolidés.

(milliers d'euros)

Variation de la réserve facultative pour fluctuation des cours	année 2022	année 2021	année 2020	année 2019	année 2018
Montant de la réserve début de période	0	240 000	240 000	270 000	200 000
Affectation à la réserve	450 000	-	-	-	70 000
Prélèvement sur la réserve	0	(240 000)	-	(30 000)	-
Montant de la réserve fin de période	450 000	0	240 000	240 000	270 000

20.4.7. Variation des provisions pour risques et charges

(milliers d'euros)

Catégories des provisions	Montants début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (Provision utilisée)	Reprise de l'exercice Provision non utilisée	Montants fin d'exercice
Provisions pour retraite et obligations similaires (1)	168 717	0	(24 585)	(46 593)	97 539
Autres provisions					
Pour perte de change	0	38 355	0	0	38 355
Pour risques exceptionnels	3 868	200	(846)	(76)	3 145
Pour charges exceptionnelles (2)	120 001	15 522	(24 722)	(895)	109 906
Total	292 586	54 077	(50 153)	(47 564)	248 945

(1) Cette ligne comprend une provision retraite reprise et maintenue dans les comptes de la société Esso S.A.F. à la suite de la fusion avec la société Mobil Oil Française en 2003 ainsi qu'une provision correspondant à la garantie de ressources accordée au personnel retraité conformément au plan de retraite pour la période comprise entre la date de départ et la date de liquidation des droits acquis auprès des différents organismes de retraite.

En matière de pensions et obligations similaires, confère les engagements hors bilan dans la présente annexe.

Au 31 décembre 2022, la société a préfinancé une partie de ses engagements de retraite. Ainsi, Esso S.A.F. a sécurisé plus de 50% des droits à la retraite liquidés au titre des régimes à prestations définies L137-11 par un préfinancement auprès d'un Organisme de Fonds de Pension avec un versement de 39 700 milliers d'euros réalisé en 2022 qui s'ajoute aux versements effectués en 2019 et 2020 pour un montant total de 73 874 milliers d'euros. Cette sécurisation permet de répondre à l'obligation qui est faite aux entreprises de sécuriser une fraction augmentant progressivement de 10 % à 50 % des droits à la retraite liquidés au titre des régimes de retraite à prestations définies L137-11 selon un calendrier étalé jusqu'en 2030.

(2) Les charges exceptionnelles comprennent des coûts des restructurations ainsi que des provisions pour remises en état de sites industriels inactifs.

20.4.8. Variation des autres dépréciations

(milliers d'euros)

Catégories des dépréciations	Montants début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montants fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Sur immobilisations corporelles	-	-	-	-
Sur immobilisations financières (1)	31 218	-	(30 000)	1 218
Sur actif circulant (2)	87 897	88 555	(87 882)	88 570
Total	119 115	88 555	(117 882)	89 788

(1) Le test de dépréciation des titres de participation d'ERSAS (Esso Raffinage SAS) réalisé au 31 décembre 2022, qui consiste à comparer la valeur d'utilité des titres à la valeur comptable a conduit à une reprise de dépréciation pour le montant de 30 000 milliers d'euros. Ainsi la provision constituée en 2020 pour un montant de 130 000 milliers d'euros qui avait fait l'objet d'une reprise de 100 000 milliers d'euros en 2021 a été intégralement reprise au 31 décembre 2022. La valeur des titres de participation de la société Esso Raffinage après reprise de la dépréciation s'établit à 141 214 milliers d'euros.

Cette valeur d'utilité issue du test de dépréciation effectuée dans le cadre de l'IAS 36.12 des comptes consolidés du groupe Esso S.A.F. établis selon les normes IFRS, a été déterminée à partir de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés à partir de prévisions tenant compte des conditions d'exploitation des raffineries d'Esso Raffinage et d'hypothèses économiques du secteur qui représentent la meilleure estimation retenue par le management. Ces hypothèses intègrent notamment

- des flux de trésorerie prévus pour 2023 et prévisions estimées sur la période 2024-2029 ;
- une valeur terminale actualisée calculée sur la base d'un flux normatif en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini de 0% ;
- des prix du pétrole brut projeté à horizon 2029+ à 65 \$/baril (*) ;
- une conversion en euros des flux de trésorerie futurs après impôts établis en dollar à 1,12 \$/€ et actualisés à un taux d'actualisation de 7,5 % correspondant au coût moyen pondéré du capital d'Esso S.A.F. ;
- des projections de marges de raffinage stables par rapport à celles retenues pour l'estimation réalisée au 31 décembre 2021. Pour rappel, ces projections de marges reflètent un environnement du raffinage affecté par la baisse structurelle de la demande associée à la transition énergétique d'une part, et par une offre concurrentielle accrue en provenance de nouvelles capacités de production hors d'Europe d'autre part.

(2) Au 31 décembre 2022, une dépréciation pour un montant de 88 555 milliers d'euros a été comptabilisée pour tenir compte de la valeur nette de réalisation des stocks au 31 décembre 2022.

20.4.9. État des échéances des créances et des dettes

(milliers d'euros)

Créances	Montants de liquidité de l'actif brut	Montants de liquidité de l'actif à 1 an au plus	Montants de liquidité de l'actif à plus d'1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	-		
Prêts	-		
Autres immobilisations financières	-		
Actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	1 371 917	1 371 917	
Autres créances	412 025	412 025	
Sous-total	1 783 942	1 783 942	0
Charges constatées d'avance	-	-	
Total général	1 783 942	1 783 942	0

Dettes : La totalité des dettes est à moins d'un an.

20.4.10. État des produits à recevoir et charges à payer

(milliers d'euros)

Produits à recevoir	31-déc-22	31-déc-21
Factures à établir	103 480	80 750
Avoirs à recevoir	65 708	50 925
Impôts sur les sociétés à recevoir	0	0
Autres produits à recevoir	37 893	22 229
Total	207 081	153 904

(milliers d'euros)

Charges à payer	31-déc-22	31-déc-21
Factures non parvenues	140 984	139 860
Dettes fiscales et sociales	140 052	34 796
Impôts sur les sociétés à payer	30 557	30 748
Avoirs à établir	4 578	5 677
Autres charges à payer	23 338	70 483
Total	339 509	281 564

20.4.11. Charges constatées d'avance – Produits constatés d'avance

Le poste « charges constatées d'avance » contient essentiellement des loyers et des ristournes payées d'avance.
 Le poste « produits constatés d'avance » contient essentiellement des loyers reçus d'avance.

20.4.12. Informations sur les entreprises liées

(milliers d'euros)

Postes concernés	Entreprises liées au groupe ExxonMobil	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	Créances/ dettes représentées par des effets de commerce
A l'actif			
Participations	151 924	23 132	
Créances rattachées à des participations	-	-	
Créances clients et comptes rattachés	744 935	157 736	
Autres créances	25 815	14 331	
Au passif			
Emprunts et dettes financières diverses	832 318	137 568	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	504 919	169 333	
Au résultat			
Charges financières	2 305	-	
Produits financiers	-	-	

20.4.13. Analyse du chiffre d'affaires hors TVA

	2022		2021	
	Quantité milliers m3	Valeur millions euros	Quantité milliers m3	Valeur millions euros
Carburants Aviation	2 232	1 891	1 051	451
Supercarburants Automobile	4 881	3 610	5 009	2 353
Gazole et Fioul domestique	9 350	9 139	10 710	5 650
Fiouls Lourds	1 576	983	1 217	486
Gaz de Pétrole Liquéfié	556	218	708	205
Produits semi-finis et autres produits	3 600	2 035	3 953	1 287
Ventes de carburants et combustibles	22 195	17 876	22 648	10 432
Ventes de Lubrifiants et Spécialités	1 373	1 512	1 612	1 590
Total ventes de produits raffinés hors taxes	23 568	19 388	24 260	12 022
Ventes de pétrole brut	4 762	2 749	1 602	625
Total ventes de produits pétroliers hors taxes	28 330	22 137	25 862	12 647
<i>dont volumes de ventes en France de produits raffinés</i>	<i>17 668</i>	<i>15 339</i>	<i>18 119</i>	<i>9 148</i>

Ventes de produits pétroliers hors taxes		22 137		12 647
Ventes de services hors taxes		115		106
Sous-total		22 252		12 753
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		1 817		2 170

Chiffre d'affaires (*)		24 069		14 923
-------------------------------	--	---------------	--	---------------

Répartition géographique du chiffre d'affaires

- France		20 380		12 280
- Export		3 689		2 643
Total		24 069		14 923

(*) Les facturations réciproques entre confrères dans le cadre d'échanges de produits ne font pas partie du chiffre d'affaires.

20.4.14. Résultat financier

Le résultat financier pour l'année 2022 est un profit de 53 752 milliers d'euros et comprend des dividendes reçus pour 25 595 milliers d'euros.

Il comprend également la reprise de dépréciation des titres de la société Esso Raffinage SAS pour 30 000 milliers d'euros, dont le détail est fourni en note 20.4.8. Variation des autres dépréciations.

Les charges et produits financiers avec les entreprises liées sont les suivants :

(milliers d'euros)

Eléments concernant les entreprises liées et les participations	Entreprises liées au groupe ExxonMobil	Entreprises avec lesquelles il existe un line de participation
Charges financières		
Intérêts payés	2 305	207
Produits financiers		
Intérêts reçus	477	78
Dividendes reçus	-	25 595

20.4.15. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est une perte de 125 639 milliers d'euros et comprend les éléments suivants :

(milliers d'euros)

Résultat exceptionnel	Exercice 2022	Exercice 2021
Cessions d'actifs immobilisés	515	2 356
Coûts de restructuration	(1 510)	5 469
Dotation aux provisions pour remise en état de sites industriels inactifs	(12 750)	(34 777)
Autres charges et produits exceptionnels	(31 980)	4 413
Dotation & reprise aux provisions réglementées (y compris amortissements dérogatoires)	(79 914)	(51 812)
Total résultat exceptionnel	(125 639)	(74 351)

20.4.16. Effets stocks

La société calcule un effet prix sur stock mesurant l'impact de la variation des prix des produits pétroliers sur les quantités en stock à la clôture à partir d'un prix moyen reflétant l'évolution du coût de remplacement de la période.

Une dépréciation comptable est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks de fin d'exercice est inférieure à leur valeur d'inventaire.

La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

En 2022, la variation des stocks calculés en FIFO tient compte d'effets stocks positifs évalués à 313 000 milliers d'euros.

20.4.17. Commentaires sur la situation fiscale

20.4.17.1. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(milliers d'euros)

Exercice 2022	Avant impôt	Impôt sur les sociétés	Après impôt
Résultat courant	929 781	(91 891)	837 890
Résultat exceptionnel (et participation, intéressement)	(127 529)	18 389	(109 140)
Contribution de solidarité	-	(111 108)	(111 108)
Résultat comptable	802 252	(184 610)	617 642

20.4.17.2. Détail de la charge ou produit d'impôt de l'exercice

(milliers d'euros)

Exercice 2022	(charge)/ produit
Charge d'impôt au titre du groupe fiscal	(99 590)
Profit d'intégration fiscale provenant des filiales	25 393
Ajustement impôt de l'exercice antérieur	695
Contribution de solidarité	(111 108)
Total (charge)/ produit d'impôt de l'exercice	(184 610)

Le montant de la charge d'impôt qui s'établit à 184 610 milliers d'euros pour l'exercice 2022 comprend une contribution exceptionnelle de solidarité due par les entreprises dont le chiffre d'affaires provient pour 75% au moins des secteurs de l'extraction, de l'exploitation minière, du raffinage du pétrole ou de la fabrication de produits de cokerie. L'assiette de la contribution est égale à la différence entre le résultat imposable de l'année 2022 et 120% du montant moyen des résultats imposables des quatre exercices précédents (2018 à 2021). Le montant de la contribution est calculé au taux de 33%. Esso S.A.F. a provisionné dans les comptes 2022 un paiement de 111,1 millions d'euros dû en 2023 sur la base de l'interprétation des textes la plus prudente et dans l'attente des directives pratiques des services du Ministère des Finances sur le périmètre précis de cette taxe. Esso S.A.F se réserve le droit de soutenir en 2023 une interprétation qui lui serait plus favorable.

20.4.17.3. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt de la société Esso S.A.F.

(milliers d'euros)

Variation des impôts différés ou latents	Montant en début d'exercice Actif / (Passif)	Montant en fin d'exercice Actif / (Passif)	Variation sur l'exercice (Accroissement) / Allègement
Provisions réglementées			
Plus values réinvesties	(50)	(50)	0
Provisions pour hausse des prix	(13 231)	(33 751)	(20 520)
Amortissements dérogatoires	(5 861)	(5 983)	(122)
Autres	0	0	0
Total provisions réglementées	(19 142)	(39 784)	(20 642)
Charges non déductibles temporairement			
Dettes sociales provisionnées	51 744	29 792	(21 952)
Autres	5 978	8 376	2 398
Total charges non déductibles temporairement	57 722	38 168	(19 554)
Déficits reportables	203 531	103 673	(99 858)
Total	242 111	102 057	(140 054)

Les impôts différés sont calculés au taux de 25,83 %.

Compte tenu du profit fiscal de l'exercice 2022 qui s'élève à 772 460 milliers d'euros, la situation fiscale du groupe intégré fait apparaître un déficit reportable qui s'établit à 401 368 milliers d'euros à fin décembre 2022. Le crédit d'impôt différé correspondant ressort à 103 673 milliers d'euros.

A noter que conformément aux règles fiscales en vigueur, l'imputation des déficits sur les profits futurs est limitée pour chaque année à 1 million d'euros majoré de 50 % du résultat fiscal de l'année au-delà de ce seuil.

Au 31 décembre 2022, le déficit cumulé des filiales utilisé par Esso S.A.F. en tant que société tête du groupe fiscal intégré s'établit à 249 milliers d'euros.

20.4.18. Rémunérations allouées aux dirigeants mandataires sociaux salariés

Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature versés par Esso S.A.F. à ses mandataires sociaux dirigeants au cours de l'exercice 2022 s'élève à 244 milliers d'euros (350 milliers d'euros en 2021). Au 31 décembre 2022, l'engagement de la société Esso S.A.F. au titre des retraites des mandataires sociaux dirigeants salariés ou anciens salariés est de 667 milliers d'euros (1 110 milliers d'euros au 31 décembre 2021).

20.4.19. Engagements hors bilan

20.4.19.1. Engagements donnés

(milliers d'euros)

Engagements donnés	2022	2021
Engagements pour retraite du personnel (1)	231 336	372 276
Cautions données sur les paiements de filiales au titre des crédits d'enlèvements en douane, de crédits de droits et des licences de raffinage	39 173	39 173
Contrat Air Liquide (2)	62 803	69 211
Engagements d'achats d'immobilisations (3)	248	4 831
Engagements locations diverses (4)	6 259	8 093
Autres engagements donnés (5)	69 721	53 673
Total	409 540	547 257

(1) Estimation sur une base actualisée au taux de 3,9 % des charges potentielles futures envers :

- les membres du personnel ayant cessé leur activité dans le cadre du plan de retraite de la société ou des plans de congé de fin de carrière.
- le personnel en activité.

Le montant des charges de retraite payées par la société Esso S.A.F. en 2022 s'établit à 37 942 milliers d'euros.

La société Esso S.A.F. a sécurisé plus de 50% des droits à la retraite liquidés au titre des régimes à prestations définies L137-11 par un préfinancement auprès d'un Organisme de Fonds de Pension avec un versement de 39 700 milliers d'euros réalisé en 2022 qui s'ajoute aux versements effectués en 2019 et 2020 pour un montant total de 73 874 milliers d'euros. Cette sécurisation permet de répondre à l'obligation qui est faite aux entreprises de sécuriser une fraction augmentant progressivement de 10 % à 50 % des droits à la retraite liquidés au titre des régimes de retraite à prestations définies L137-11 selon un calendrier étalé jusqu'en 2030.

(2) Ce montant correspond à un engagement de paiement d'un terme fixe vis-à-vis d'Air Liquide dans le cadre de contrats d'achat d'hydrogène, d'oxygène et d'azote pour les deux raffineries.

Les contrats concernant le site de Gravenchon ont été signés en 2004 (hydrogène) pour une durée de 20 ans étendue en 2016 à 25 ans, et en 2007 (oxygène et azote) pour une durée 10 ans renouvelés en 2016 pour une durée de 10 ans. Un contrat d'achat d'oxygène sur le site de Fos-sur-Mer a été signé en 2011 pour une durée de 15 ans.

(3) Ces engagements correspondent aux obligations contractuelles d'achats d'immobilisations.

(4) Ce montant comprend l'engagement pris pour les locations de moyens logistiques utilisés pour la distribution des produits pétroliers sur le territoire français ainsi que pour les locations de véhicules incluant ceux utilisés dans les deux raffineries

(5) Les autres engagements donnés comprennent des garanties bancaires émises pour le compte de la société Esso S.A.F., l'engagement implicite d'Esso S.A.F. sur les emprunts et dettes des participations de type GIE ou SNC et le bail du siège social Immeuble Spring situé à Nanterre.

20.4.19.2. Engagements donnés

(milliers d'euros)

Engagements recus	2022	2021
Garanties sur crédits d'enlèvement en douane reçues d'ExxonMobil France Holding	250 239	250 239
Montant nominal des garanties tiers ou bancaires recues pour la couverture des encours clients et pour la fourniture de certificats	128 105	132 837
Total	378 344	383 076

20.4.20. Effectifs

	Effectif salarié		Effectif mis à disposition de l'entreprise	
	2022	2021	2022	2021
Cadres	166	210	2	14
Agents de maîtrise, employés et te	49	58	4	7
Ouvriers	5	4	1	2
TOTAL	220	272	7	23

L'effectif salarié comprend les titulaires, les temporaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l'effectif détaché hors de la société Esso S.A.F. L'effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu.

L'effectif mis à la disposition de l'entreprise comprend l'effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l'effectif détaché par d'autres sociétés du groupe ExxonMobil.